

ORDRE DU JOUR
CONSEIL MUNICIPAL du 21 octobre 2020 à 18H00

- Communications de Madame le Maire
- Adoption des procès-verbaux des séances du conseil municipal du 9 juin et 7 juillet 2020.

Administration générale

- 68. Désignation des représentants du conseil municipal siégeant à la Commission de suivi de site (CSS) pour les installations de l'usine Altéo de Gardanne.
- 69. Désignation du délégué titulaire et de son suppléant pour siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).
- 70. Attribution d'une subvention exceptionnelle au Tennis Sporting Club de Cassis.
- 71. Approbation de la convention de partenariat à conclure avec l'Association des Amis du Musée de Cassis.
- 72. Approbation de la convention de partenariat à conclure entre la Ville de Cassis et l'Association Cassis Animation.
- 73. Fixation du tarif des places pour le « Cassis Comedy Festival ».
- 74. Renouvellement de la convention pour l'occupation d'une parcelle de terrain en forêt communale au lieu-dit "Mont de la Saoupe" par le Centre Culturel pour la pratique du pilotage de planeurs modèles réduits.

Finances communales

- 75. Régularisation comptable de l'actif.
- 76. Exonération partielle et exceptionnelle des redevances d'occupation du domaine public 2020 suite à la crise sanitaire née de l'épidémie de Covid-19.

Enfance / petite enfance

- 77. Participation financière des communes aux frais de fonctionnement des écoles publiques accueillant des élèves des communes voisines.

Port Départemental

- 78. Budget annexe des Affaires Portuaires et Maritimes. Décision Modificative N°1.
- 79. Budget annexe des Affaires Portuaires et Maritimes. Exonération partielle et exceptionnelle des redevances 2020.

Personnel communal

- 80. Création d'un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences.
- 81. Direction Enfance Petite Enfance. Création d'un emploi.

Divers

- 82. Subvention exceptionnelle en faveur de l'Association des Maires et Présidents d'intercommunalité des Alpes-Maritimes.
-